



## Pap Ndiaye justifie la suspension de deux professeurs de philosophie pour des propos d'« une très grande violence »

Franklin Nyamsi et René Chiche, tous deux professeurs agrégés, sont suspendus depuis ce printemps pour leurs prises de parole controversées sur les réseaux sociaux. « Nous garantissons le droit de libre expression, mais ce type de propos n'entre pas dans le droit de libre expression. » Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Pap Ndiaye, a justifié dimanche 7 mai la suspension pour trois mois de deux professeurs de philosophie, sanctionnés pour leurs prises de parole répétées et controversées sur les réseaux sociaux.

Franklin Nyamsi, qui enseigne à Rouen, et René Chiche, près de Marseille, tous deux professeurs agrégés, sont suspendus depuis ce printemps. Dans un communiqué publié vendredi, l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public (Apep) écrivait ne disposer que de « données fragmentaires » à propos de ces deux affaires, mais « suffisantes pour susciter l'inquiétude légitime des professeurs ». Elle s'interroge sur « l'usage que pourront faire » les professeurs « de leur liberté d'expression sans risquer d'encourir une sanction administrative, y compris lorsqu'ils critiquent les politiques mises en œuvre par le gouvernement »

Interrogé sur leur sort dans l'émission « Dimanche en politique », sur France 3, Pap Ndiaye a notamment lu à haute voix le propos d'un des deux professeurs, comparant les députés ayant voté le passe vaccinal à « ceux qui votèrent le statut des juifs ». Là, « on parle de propos outranciers, complotistes, injurieux d'une très grande violence », a précisé le ministre.

« La sanction a fait l'objet d'une procédure stricte, motivée par l'atteinte au devoir de réserve », avait auparavant justifié le ministère de l'éducation nationale, qui a notamment procédé à l'« audition des intéressés »

Suivi par près de 160 000 personnes sur Twitter, Franklin Nyamsi considère qu'il a été sanctionné pour ses « critiques contre la politique africaine de la France » et évoque une « persécution politique », selon une publication fin avril. Le professeur de philosophie a contesté la sanction devant la justice, mais le tribunal administratif de Rouen l'a débouté de sa requête jeudi, selon une décision qu'il a rendue publique vendredi. « Sans le moins du monde motiver sa décision, un juge administratif de France a rejeté notre recours contre l'exclusion de fonctions professorales que je subis depuis le 14 mars 2023 », a-t-il commenté, alors que la justice doit se prononcer dans un second temps sur le fond de l'affaire.

De son côté, René Chiche a été suspendu à partir de la mi-avril, selon un courrier des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, tweeté par le professeur. Connu dans le milieu des enseignants pour ses propos virulents sur une école qu'il juge à la dérive, le professeur est également vice-président d'Action et Démocratie, un syndicat d'enseignants très minoritaire. « Selon le ministre, mon expression publique et l'audience de mes propos portent atteinte à l'image et la réputation du service public de l'éducation nationale », a-t-il réagi samedi sur Twitter, réseau sur lequel il compte 105 000 abonnés.

La commission paritaire réunie en conseil disciplinaire lui avait reproché, il y a quelques semaines, de mettre « en avant sa qualité de professeur dans ses prises de parole publiques ». La commission avait considéré « que la fréquence de ces propos est de nature à impacter le bon fonctionnement du service public »

S'abonner

